

Conseil d'Églises chrétiennes en France

Déclaration des co-présidents

Le défi de l'Europe : la paix, la justice et le bien-être pour tous

Paris, mardi 29 mars 2005. Le 29 mai prochain, les électeurs français auront à se prononcer par référendum sur la ratification du Traité établissant une constitution pour l'Europe, signé par les 25 chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne le 29 octobre dernier à Rome.

Nous souhaitons souligner l'importance de l'enjeu pour l'avenir de l'Union européenne. Il est déterminant pour l'avenir de notre pays et pour la responsabilité qu'il assume depuis l'origine dans la construction de l'unité européenne.

Le Préambule du Traité rappelle que l'Europe est un « *espace privilégié de l'espérance humaine* ». En tant que chrétiens, nous ne pouvons donc ni nous en désintéresser, ni lui tourner le dos.

Le référendum n'a d'autre objet que d'accepter ou de rejeter le Traité établissant une constitution pour l'Europe. Chaque électeur est invité à former sa conviction et à se prononcer en conscience en tenant pour évident que :

- Il s'agit de se prononcer sur le texte lui-même, sans se laisser distraire par des questions d'ordre purement national ou des débats annexes, qui ne sont certes pas secondaires, mais ne doivent en aucun cas occulter l'objet de la consultation : l'éventuelle adhésion de la Turquie ne dépendra en rien de l'adoption ou du rejet du Traité.
- Le vote, comme tout vote politique, doit se faire en prenant en considération le bien commun, celui de la France et des Français, mais aussi de l'ensemble des Européens.

Ce Traité est une étape dans la construction européenne. Pour l'essentiel, il offre un cadre institutionnel en vue d'une meilleure organisation des responsabilités au sein de l'Union. Même si des jugements différents peuvent être portés sur cette organisation, le texte apporte des améliorations substantielles¹ aux traités existants, et en particulier au Traité de Nice signé en 2000. Trois points méritent d'être spécialement soulignés :

Une communauté de valeurs au service de l'homme

Le Traité énumère les valeurs qui fondent l'Union, à commencer par le respect de la dignité humaine. Il rappelle que l'Europe entend promouvoir la paix, la justice et le bien-être de tous. Il réaffirme la responsabilité et la solidarité de l'Union à l'égard du monde, renouant ainsi avec les intuitions premières de ses fondateurs². Enfin, le Traité intègre la Charte des droits fondamentaux, rendue juridiquement contraignante, et témoigne ainsi de la volonté de mettre l'homme au cœur de la construction européenne.

¹ Pour une analyse plus complète des modifications apportées par ce Traité il est renvoyé au texte de la Comece : « Le traité établissant une constitution pour l'Europe : éléments pour une évaluation », disponible sur les sites www.cef.fr et www.comece.org.

² Cf. Déclaration Schuman du 9 mai 1950

Conseil d'Églises chrétiennes en France

Une meilleure prise en compte des droits des citoyens

En reconnaissant que la constitution est « *inspirée par la volonté des citoyens et des Etats d'Europe* », le Traité pose, pour la première fois, le principe d'une double légitimité de l'Union, et consolide ainsi la démocratie participative (droit de pétition, instauration d'un dialogue avec les associations représentatives et la société civile, institutionnalisation du dialogue social).

Une reconnaissance de la contribution spécifique des Eglises

Nous nous félicitons de la reconnaissance par le Traité de l'identité particulière des Eglises et de leur contribution spécifique au débat public. L'Union s'engage à maintenir avec elles, ainsi qu'avec les organisations non confessionnelles, un dialogue ouvert, transparent et régulier. A défaut d'honorer le passé par une référence explicite à l'héritage chrétien, le Traité prend soin du présent et de l'avenir.

Ce ne sont là que quelques points d'attention. Le Traité est un texte de compromis. Comme dans tout compromis, chacun reste avec des regrets et des souhaits. Mais la construction européenne s'est toujours faite ainsi, par étapes successives. Aujourd'hui le projet européen ne soulève pas l'enthousiasme des citoyens. Peur de l'avenir, manque de visibilité : beaucoup de personnes se demandent où ce projet nous mènera et ce que l'Europe nous apporte réellement.

Rappelons-nous donc que l'Europe nous a apporté, tout d'abord, la paix qui était le premier objectif de ses fondateurs. Reconnaissons, ensuite, qu'elle a permis non seulement un développement économique mais aussi la mise en place d'un modèle social que beaucoup nous envient : soins de santé, protection sociale et éducation y sont accessibles à tous.

Les pays nouvellement entrés dans l'Union aspirent tout naturellement à cette paix, cette prospérité et ce modèle social. L'Europe se trouve aujourd'hui devant le défi d'assurer le bien-être de tous ses habitants tout en contribuant à la paix et au développement dans le reste du monde. Cette solidarité vécue à l'intérieur et vers l'extérieur est l'âme de l'Union européenne. La France, en tant qu'un des pays fondateurs, et les Français ont une responsabilité particulière pour relever ce défi.

Monseigneur Emmanuel

Métropolitain de France

Président de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France

Pasteur Jean-Arnold de Clermont

Président de la Fédération protestante de France

Monseigneur Jean-Pierre Ricard

Archevêque de Bordeaux

Président de la Conférence des évêques de France